



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Montauban, le 20 août 2020

Communiqué de presse

Les cours d'eau réalimentés sont aussi concernés par les restrictions

Après les cours d'eau du système Neste, c'est au tour de la Lère réalimentée d'être touchée par les limitations d'usage. En effet, les stocks d'eau sont déjà largement entamés et le soutien d'étiage doit pouvoir être assuré jusqu'à la fin octobre.

Le préfet de Tarn-et-Garonne a pris le 19 août 2020 un arrêté de limitation des prélèvements d'eau.

Cet arrêté prend effet le samedi 22 août 2020 à partir de 8h00 du matin. Il a pour objet :

- ◆ l'interdiction des prélèvements d'eau de **2 jours par semaine** (Niveau 1_B) sur les cours d'eau, y compris leurs affluents et les nappes d'accompagnement, suivants :
 - 14 – Bassin de la Bonnette
 - 63 – Rivière Gimone réalimentée
 - 61 – Rivière Arrats réalimenté

- ◆ l'interdiction des prélèvements d'eau de **3,5 jours par semaine** (Niveau 2) sur les cours d'eau, y compris leurs affluents et les nappes d'accompagnement, suivants :
 - 12 – Bassin de la Baye
 - 41 – Bassin de la Sère
 - 13 – Bassin de la Seye
 - 46 – Bassin de la Petite Barguelonne
 - 16 – Bassin de la Lère réalimentée
 - 47 – Bassin de la Séoune
 - 19 – Petits affluents de l'Aveyron
 - 49 – Petits affluents de Garonne
 - 25 – Bassin du Lemboulas aval
 - 64 – Petits affluents de Gimone

- ◆ **l'interdiction totale** (Niveau 3) des prélèvements d'eau sur les cours d'eau, y compris leurs affluents et les nappes d'accompagnement, suivants :
 - 15 – Bassin de la Lère non-réalimentée
 - 43 – Bassin de la Barguelonne amont
 - 23 – Bassin du Tescou non réalimenté
 - 44 – Bassin de la Barguelonne aval
 - 24 – Bassin du Lemboulas amont + Petit Lem.
 - 45 – Bassin du Lendou
 - 26 – Bassin de la Lupte-Lembous
 - 48 – Bassin de l'Auroue
 - 27 – Petits affluents du Tarn
 - 51 – Bassin du Boudouyssou (Tancanne)
 - 42 – Bassin du Lambon

Vous pouvez consulter cet arrêté dans les mairies concernées et sur le portail Internet des services de l'Etat à l'adresse suivante : <http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr> – rubrique : Publications > Arrêtés préfectoraux

Direction départementale des territoires – Contact : 05 63 22 25 02